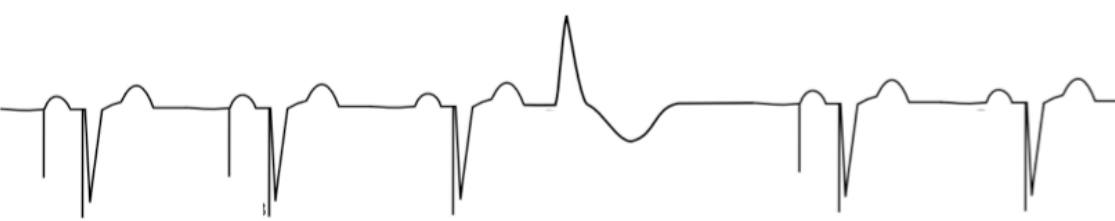
ALPIN ARC
Association de Recherche en Cardiologie

CH ANNECY GENEVOIS

Informations aux patients

Stimulateur cardiaque

ou Pace Maker

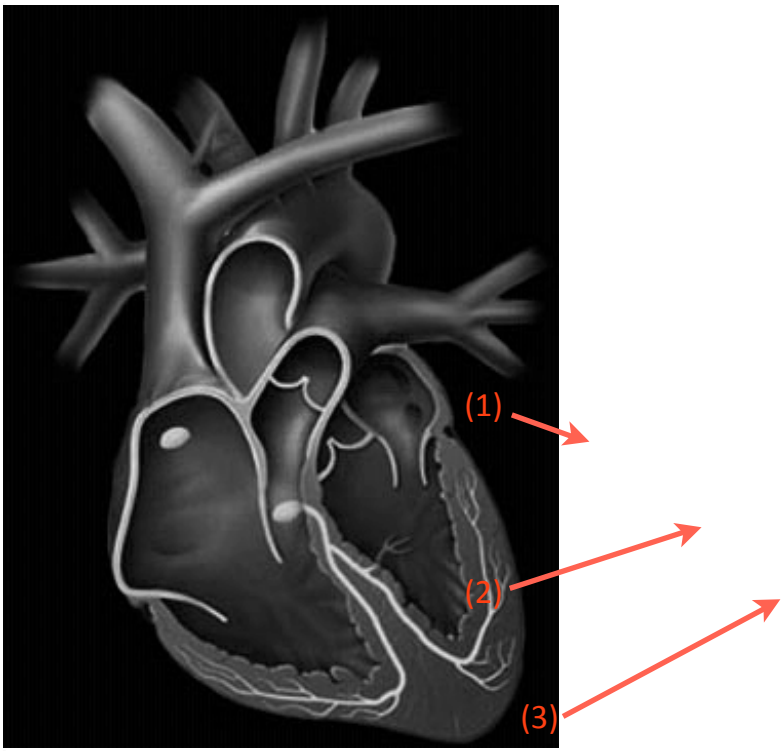


Rythmologie interventionnelle, Dr C. AKRET, Dr A. DOMPNIER, Dr D. IRLES

2

ON VA ME POSER UN PACE-MAKER

Le rythme cardiaque est sous la dépendance d'un système électrique spécialisé qui s'adapte sans cesse au besoins de l'organisme.



Il comprend :

- un centre de commande automatique (noeud sinusal (1)),
- un relai entre l'oreillette et les ventricules (noeud auriculo-ventriculaire (2))
- des fibres électriques (faisceau de His et ses branches (3))

COMMENT FONCTIONNE UN PACE-MAKER ?

Le Pace-Maker est un boîtier étanche en titane contenant une pile, des circuits électroniques ; il est placé sous la peau, relié à une ou deux sondes (électrodes) dont les extrémités sont positionnées dans les cavités cardiaques.

Il fonctionne de manière autonome et surveille en permanence le rythme du cœur (Pace-Maker «sentinelle»). En cas de besoin, le boitier va immédiatement envoyer une impulsion électrique permettant de prendre le relai.



On utilise également des Pace-Maker dans certains cas d'insuffisance cardiaque lorsqu'il existe un retard d'activation important entre les 2 ventricules : une sonde supplémentaire est positionnée sur le ventricule gauche (on parle de Pace-Maker bi-ventriculaire ou triple chambre ou de resynchronisation).

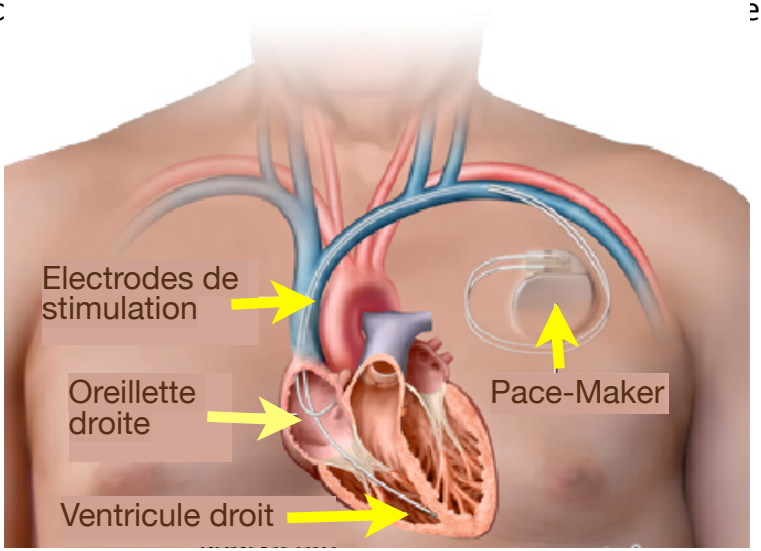
Ceci permet d'améliorer le pronostic de l'insuffisance cardiaque et de diminuer l'essoufflement, en complément du traitement médicamenteux.

COMMENT EST IMPLANTÉ UN PACE-MAKER ?



Le Pace-Maker est mis en place au bloc opératoire sous anesthésie locale associée à une sédation par voie intra-veineuse (anesthésie générale légère).

Une inc e le boîtier,



Les progrès technologiques ont permis de diminuer la taille des boitiers si bien qu'actuellement les boitiers mesurent entre 6 et 8mm d'épaisseur, pèsent environ 25g.

La durée de l'intervention est de 30 minutes à une heure.

L'IMPLANTATION D'UN PACE-MAKER COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES ?

Il s'agit d'un traitement courant, fiable, et éprouvé des troubles du rythme cardiaque.

Cependant comme toute procédure chirurgicale, l'implantation d'un Pace-Maker expose à certains risques rares, notamment anesthésiques (allergies), ainsi qu'à de possibles complications, notamment infectieuses, hémorragiques (hématome), pneumothorax.

Avant chaque implantation, le rapport bénéfice/risque du traitement est évalué ; les risques de l'intervention doivent être réduits au minimum en regard du bénéfice escompté dans votre situation (ou du risque que l'on prendrait à ne pas mettre de Pace-Maker). Il revient à l'équipe médicale d'expliquer ces risques éventuels et de vous en informer.

A distance de la mise en place, une ré-intervention peut être requise pour une défaillance du système et s'avère de toute façon nécessaire pour remplacer le boîtier après quelques années de fonctionnement, en raison de l'usure inéluctable de la pile (les boitiers actuels durent entre 5 et 10 ans)

ET MA CICATRICE ?

Il faut surveiller l'évolution de la cicatrice surtout les 10 premiers jours pendant lesquels des pansements seront à refaire tous les 2-3 jours par une infirmière. Vous pouvez ensuite laisser la cicatrice à l'air. Les fils sont résorbables et disparaîtront tout seul.

Alertez nous sans délai devant (secrétariat : 04 50 63 63 38) :

- Toute rougeur, douleur inhabituelle au niveau du boîtier
- L'apparition de contractions rythmiques des muscles autour du boîtier, ou la survenue d'un gonflement du bras du côté implanté avec sensation de lourdeur et de fourmillements.

La cicatrice doit être protégée du soleil la première année ; il est également recommandé de ne pas exposer la zone implantée au soleil trop longtemps (le boitier en titane absorbe une grande quantité de chaleur).

Pendant le premier mois :

ne pas lever le bras du côté de l'intervention plus haut que le niveau de l'épaule, et ne pas porter de charge lourde avec ce bras.

AURAI-JE UN SUIVI PARTICULIER ?

Une première consultation aura lieu entre le 1er et 3ème mois, puis au minimum tous les ans. Le suivi est très important pour s'assurer du bon fonctionnement du Pace-Maker, optimiser les réglages, surveiller la charge de la batterie. De plus votre appareil mémorise de nombreuses informations, et votre cardiologue pourra éventuellement adapter votre traitement. Il faudra également poursuivre votre suivi chez votre cardiologue traitant.

Un boitier de télécardiologie peut vous être proposé en particulier pour les Pace-Maker triple-chambre. Il est chargé de communiquer avec votre Pace-Maker. Cet appareil est généralement placé dans la chambre à coucher et fonctionne de manière automatique. Des informations sont transmises à l'hôpital régulièrement, concernant le bon fonctionnement de l'appareil et la survenue éventuelle d'arythmies cardiaques. Ceci permet de sécuriser la prise en charge, parfois d'anticiper des problèmes. Il ne s'agit par contre pas d'un service d'urgence, les informations étant transmises en heures ouvrables.

Ce télé-suivi ne se substitue pas aux consultations conventionnelles puisqu'il permet de recueillir des informations mais pas de modifier les réglages.

Les papiers…

L'équipe soignante vous remettra lors de votre sortie :
- une carte de porteur de Pace-Maker (carte Européenne), gardez-le toujours avec vos papiers d'identité
- une ordonnance pour le pansement de la cicatrice à réaliser par une infirmière
- le 1er rendez vous de contrôle entre 1 et 3 mois.

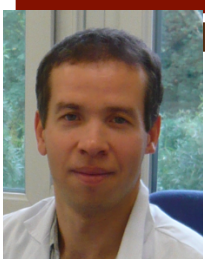
APRÈS L'HÔPITAL ...



- **Portiques anti vol de magasin** : passez normalement dans le portique, il est simplement déconseillé de s'arrêter au milieu du système de sécurité.
- **Portiques des aéroports** : ne passez pas dans le portique, montrez au personnel votre carte de porteur de pace-maker.
- **Soudure à l'arc** interdites, et **plaques à induction** (50cm) sont à éviter.
- Eviter les appareils électriques en mauvais état de marche.
- Penser à **signaler** que vous êtes porteur d'un pace maker à tout personnel de santé que vous consultez, notamment chirurgien, anesthésiste, radiologue, kinésithérapeute, dentiste.
- **IRM** : certains pace-makers récents sont « IRM compatibles ». En cas de nécessité d'une IRM, votre médecin prendra contact avec votre centre de suivi afin de vérifier la faisabilité de l'IRM et les modalités de sa réalisation.



- **Et ma voiture alors ?**
 - Le port de la ceinture de sécurité reste obligatoire.
 - Un délai de un mois est conseillé avant la reprise de la conduite (selon les recommandations européennes).







Dr D. IRLES Dr C. AKRET Dr A. DOMPNIER

Centre Hospitalier Annecy Genevois
service de cardiologie
1 av de l'hôpital
74374 PRINGY
secrétariat : 04 50 63 63 38
fax : 04 50 63 64 99